



Le protocole d'évaluation en LVE

publié le 21/11/2011 - mis à jour le 28/11/2011

Descriptif :

Le parcours linguistique de l'élève permet une évaluation en langue vivante en cours de formation dès le CE2 et sert d'appui à la validation du niveau A1 en fin de cycle 3.

*"En fin de CM2, les élèves doivent avoir acquis les compétences nécessaires à la communication élémentaire définie par **le niveau A1** du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui constitue par ailleurs la référence fondamentale pour l'enseignement, les apprentissages et l'évaluation des acquis en langues vivantes. »*

B0 HS n°3 du 19-06-2008

C'est à la page 9 du **Livret Personnel de Compétences** que le Conseil des maîtres du cycle 3 va valider (ou non) ce niveau A1 pour chaque élève de CM2 .



"Cette validation ne repose pas sur la seule année de CM2 mais bien sur l'ensemble des cycles concernés par cet apprentissage." (Circulaire du 4 octobre 2010), c'est pourquoi le groupe académique LVE a élaboré un document intitulé "**Parcours Linguistique de l'élève**" qui va permettre une évaluation en cours de formation dès le CE2.



Cet outil, renseigné par tous les enseignants du cycle 3, suit chaque élève tout au long de son parcours d'apprentissage à partir du CE2.

Il sert ensuite d'appui au conseil des maîtres pour renseigner à la fin du CM2, l'attestation du niveau A1 du Livret Personnel de Compétences.

Documents joints

-  la circulaire du 4 octobre 2010 (PDF de 96.2 ko)
-  Le parcours linguistique de l'élève au cycle 3 (Word de 299 ko)
-  Livret personnel de compétences (PDF de 483.8 ko)